

Demandeur d'asile : Vous participez à l'entretien via connexion vidéo à partir de la prison



Réaliser les entretiens via connexion vidéo signifie que le travailleur de l'Office national de l'immigration se trouve dans les locaux de l'Office national de l'immigration, et que vous prenez part à l'entretien via connexion vidéo à partir de la prison. La prison vous a réservé un local séparé et les équipements nécessaires pour votre entretien.

La réalisation de l'entretien via connexion vidéo n'a aucun impact sur le contenu de l'entretien



Le contenu de l'entretien est identique indépendamment du fait s'il y a lieu par connexion vidéo ou non ou bien de telle manière qu'un de nos travailleurs est avec vous dans la même pièce. Nous réalisons l'entretien via connexion vidéo, car vous vous trouvez actuellement en prison.

Envoyez les justificatifs supplémentaires à l'Office national de l'immigration avant l'entretien

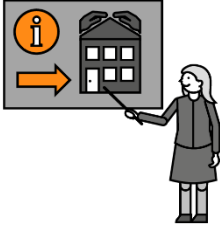


Si vous avez des documents ou justificatifs liés à votre demande avant l'entretien, veuillez les envoyer suffisamment à temps avant l'entretien l'Office national de l'immigration ou à votre assistant. S'il reste seulement peu de temps avant l'entretien, veuillez les prendre avec vous pour aller à l'entretien.

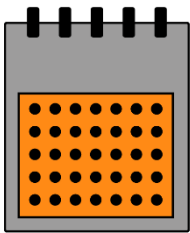
Comment participer à l'entretien via une connexion vidéo



Le travailleur de la prison vous remettra la convocation à l'entretien de l'Office national de l'immigration et les consignes pour l'entretien. La convocation indique la date à laquelle l'entretien aura lieu.



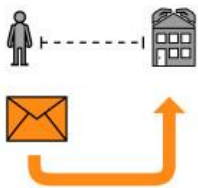
Avant l'entretien, le travailleur du centre d'accueil vous appellera pour prendre contact avec vous via la connexion vidéo. Il passera en revue avec vous les données de la convocation à l'entretien, vous donnera davantage d'informations sur l'entretien et dira comment vous pouvez demander un assistant si vous le souhaitez.



Le jour de l'entretien, le travailleur de la prison vous orientera dans les locaux réservés pour l'entretien. Il vous dira qui vous aidera, s'il y a des problèmes pendant l'entretien, par exemple, avec la connexion vidéo.



Nous vous contacterons par connexion vidéo à la date et à l'heure indiqués dans la convocation à l'entretien. Nous avons réservé les services d'un interprète qui interprète la totalité de l'entretien. L'interprète interprétera via connexion vidéo.



Pour terminer, nous vérifierons avec vous le procès-verbal par connexion vidéo entièrement ou en partie. Si le procès-verbal n'est pas vérifié dans son intégralité pendant l'entretien, vous aurez un délai d'ici lequel vous pourrez encore faire des corrections ou des modifications au procès-verbal. Nous vous enverrons par courrier postal votre exemplaire du procès-verbal que vous pourrez garder pour vous.